



Marché de Noël Sur les Sentiers de Lumière à Eckwersheim

Du 22 au 24 Novembre 2024

Dossier d'inscription

Dossier complet à retourner avant le 30 septembre 2024



Madame, Monsieur, Chers participants,

Nous avons le plaisir de vous annoncer la quatrième édition de notre Marché de Noël

**« Les Sentiers de Lumière »
les 22, 23 et 24 novembre prochains.**

Dans notre charmant village d'Eckwersheim, écrin alsacien situé à moins de 15 minutes de Strasbourg, où le charme et la féerie de Noël prennent tous leurs sens le temps d'un week-end.

Le marché de Noël se déroulera au centre du village sur les places de l'église et de la mairie, dans les rues pittoresques entourées de maisons alsaciennes qui ouvriront leurs portes à des cours de fermes accueillant les exposants, des manifestations folkloriques et de la restauration locale.

Soucieux de la qualité de l'offre que nous souhaitons proposer lors de cette manifestation, celle-ci sera ouverte à la plus grande variété des métiers d'art, de bouche ou encore d'artisans.

Si notre manifestation devait retenir votre attention, nous vous invitons à nous faire parvenir votre candidature avant le 30 septembre 2024.

Vous trouverez ci-après, le dossier de candidature « exposant » pour l'édition 2024. Il comprend le bulletin d'inscription et le règlement, reprenant tous les éléments logistiques et organisationnels de l'opération – nous vous remercions d'en prendre connaissance.

Le Comité de Pilotage du Marché de Noël d'Eckwersheim vous informera rapidement après la réception de votre demande si votre candidature est retenue ou non.

En espérant vous compter parmi nous lors de ce rendez-vous festif et authentique, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Chers participants, nos meilleures salutations.

Le Comité de Pilotage du Marché de Noël d'Eckwersheim.



MARCHE DE NOËL D'ECKWERSHEIM

REGLEMENT INTERIEUR

Art.1 - Organisation

Le Marché de Noël est organisé par le Comité de Pilotage du Marché de Noël d'Eckwersheim, composé d'un collège d'associations du village en partenariat avec la Commune d'Eckwersheim.

Il se tiendra dans le centre du village autour de l'Eglise et de la Mairie du 22 au 24 novembre. Les horaires d'ouverture au public sont les suivants :

- Vendredi de 17h à 21h
- Samedi de 15h à 22h
- Dimanche de 14h à 19h

Les exposants s'engagent à assurer une présence continue chaque jour sur leur stand pendant toute la durée de la manifestation.

Il est réservé aux Commerçants, Artisans, Créateurs et Métiers de bouche, proposant à la vente des produits en relation avec le thème de Noël, de l'Art et de l'Artisanat locale et alsacien.

Les produits proposés à la vente doivent obligatoirement se rattacher aux valeurs de la manifestation : savoir-faire local, authenticité et tradition. En cas contraire, l'organisateur se réserve le droit de refuser tout participant ne remplissant pas ces conditions.

Les vendeurs de produits alimentaires s'engagent à respecter, sur le marché, les normes d'hygiène et de sécurité imposées par la législation.

Il est interdit au titulaire du chalet d'exercer une nature de commerce autre que celle pour laquelle il a obtenu l'autorisation d'occupation. Nul ne peut modifier la nature de son commerce sans en avoir expressément et préalablement informé l'organisateur et obtenu son autorisation.

L'organisateur se réserve le droit à tous moments d'exclure définitivement tout participant dont le comportement ou les produits ne respectent pas l'esprit de l'événement.

Le comité de pilotage se réserve l'organisation de la restauration et de la buvette, déléguées à des associations de la commune.

Tous les véhicules non autorisés devront être stationnés en dehors de la zone du marché pendant les heures d'ouverture, sous peine d'être enlevé sans appel.

L'accès au chalet ou à l'emplacement, afin d'effectuer son installation, sera possible le vendredi à partir de 14 h et dans tous les cas avant 16 h.

Art.2 - Chalets

L'organisateur met à disposition de chaque exposant, un « chalet de 2 x 2 mètres » ou un emplacement et s'engage à ce que chacun d'entre eux soit pourvu d'une table, d'un banc et d'une alimentation électrique. Aucune modification électrique ne sera permise sans autorisation. Si les besoins en énergie devaient être supérieurs à ceux proposés, ils déclencheraient une étude dédiée et pourraient entraîner un surcoût.

Les appareils qui sont utilisés doivent être aux normes en vigueur. Aucun matériel électrique (rallonges...) ne sera fourni par l'organisateur. Les chauffages électriques et éclairages halogènes sont interdits ainsi que les appareils de cuisson.

Puissance fournie maximum de 2 000 W.

Nous attirons tout particulièrement votre attention à l'intransigeance que nous avons par rapport à la décoration et la féerie de Noël que vous apporterez dans le chalet occupé, c'est pour nous un critère de choix incontournable s'agissant de la reconduction de votre présence chaque année sur l'événement.

Les couleurs traditionnelles de Noël : rouge, blanc, beige ou or seront à privilégier. Les guirlandes lumineuses utilisées seront obligatoirement des LED de couleur blanche chaud (4000K). Les guirlandes lumineuses multicolores et clignotantes sont à proscrire.

Les chalets seront mis à disposition nus et propres, ils devront être rendus dans le même état et être débarrassés de tout débris, aucun résidu ne devra subsister sur les lieux.

Des bacs de tri seront mis à disposition tous les soirs pour vous permettre d'y déposer vos déchets. Ni clous, ni vis, ni agrafes ne pourront être utilisés dans les chalets.

Pour tout emplacement une caution de 150 € sera demandée par chèque (à établir à l'ordre du Comité des Fêtes d'Eckwersheim) et encaissée uniquement si le chalet est rendu non nettoyé à l'issue de la manifestation. L'entreprise recevra une facture de 150 €, pour les frais de nettoyage.

Art.3 – Promotion

Chaque exposant s'engage à faire la promotion de notre marché de Noël et se porte garant de promouvoir une image saine et constructive.

Tout exposant s'engage à inviter au minimum 50 clients. Chacun se chargera de donner ou d'envoyer à ses clients une invitation fournie par les organisateurs.

Tout exposant s'engage à liker et partager les publications de l'événement sur tous les réseaux sociaux dont il dispose.

Art. 4 - Responsabilités

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou tout autre litige. Il s'engage cependant à assurer la manifestation en responsabilité civile.

Les marchandises sont exposées et proposées à la vente sous l'entière responsabilité des exposants.

Il appartient à chaque exposant d'assurer, le chalet, son matériel et ses pièces. Il doit fournir une attestation de son assureur (à ajouter comme pièce du dossier).

Art. 5 - Attribution

L'attribution définitive d'un chalet se fera une fois l'inscription et le règlement perçus par l'organisateur. Chaque chalet est affecté par l'organisateur à un exposant, l'occupation de ce dernier est précaire et révocable, elle pourra être modifiée à tout moment par l'organisateur.

Toute demande est à adresser par mail à Mme Bilger Lily dont le mail est accueil@eckwersheim.fr et téléphone 06 83 42 36 80.

Les participants, en signant leur demande d'inscription, s'engagent à observer strictement les prescriptions du présent règlement. Tout manquement à l'un de ces articles vaudra une exclusion temporaire voire définitive, sans remboursement de la location payée ni de la caution.

Art. 6 – Tarifs et paiement

La location d'un stand comprend

- un emplacement (△ tonnelle non fournie) ou un chalet (2 x 2 mètres)
- toute forme de communication (invitations, presse, affiches, triptyques, banderoles, site internet de la Commune, Facebook « Marché de Noël d'Eckwersheim »).

Prix du Module Total **90,00€ NET**

Le paiement pourra être effectué :

- par chèque (à établir à l'ordre du Comité des Fêtes d'Eckwersheim)

Ou

- par virement

Crédit Mutuel						
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE						
Identifiant national de compte bancaire - RIB						
Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise	Domiciliation	
10278	01018	00020415601	88	EUR	CCM LES TROIS CHENES	
Identifiant international de compte bancaire						
IBAN (International Bank Account Number)				BIC (Bank Identifier Code)		
FR76	1027	8010	1800	0204	1560	188
						CMCIFR2A

MARCHE DE NOËL D'ECKWERSHEIM

BULLETIN D'INSCRIPTION

à adresser par voie postale à : Mairie d'Eckwersheim,
4 rue du Foyer, 67550 ECKWERSHEIM avant le 30/09/2024

Raison sociale :

Prénom et nom du responsable :

Adresse :

CP :

Ville :

Tél. :

Email :

Site Internet :

Instagram :

Facebook :

Autres :

Descriptif des produits (joindre des photos par mail)

Location souhaitée

Emplacement – Surface au sol en mètres nécessaire : **OU** Chalet (2x2 mètres)

Je m'engage à donner au minimum 50 invitations à mes clients. Les documents vous seront envoyés.
Préciser la quantité d'invitation que vous souhaitez

Votre dossier ne sera pris en compte qu'après réception :

des chèques de règlement de 90€ et de caution de 150€ (établis à l'ordre du Comité des Fêtes d'Eckwersheim)

OU

du virement bancaire de 90€ et du chèque de caution de 150€ (établi à l'ordre du Comité des Fêtes d'Eckwersheim)

- de l'attestation d'assurance

- de la fiche d'inscription dûment renseignée.

Vous recevrez ensuite un mail de confirmation d'inscription.

Le Comité de Pilotage du Marché de Noël d'Eckwersheim se réserve le droit de refuser une candidature, s'il considère que la demande ne correspond pas à ses exigences et s'il ne dispose pas de suffisamment de chalets.

J'ai lu et j'accepte les clauses du règlement sans réserve ni restriction.

Fait à

le

Cachet de l'entreprise et signature avec la mention « bon pour accord ».